

HÔTEL DU DÉPARTEMENT 17 RUE ROUGET DE LISLE 39039 LONS-LE-SAUNIER Cedex Tél. 03 84 87 33 00 contact@jura.fr Envoyé en préfecture le 20/07/2022 Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le 20-07-2022

ID: 039-223900010-20220720-ARR\_2022\_0725-AR

### ARRÊTÉ N° ARR\_2022\_0725\_PV4\_RD107\_ANDELOT-EN-MONTAGNE

Portant permission de voirie sur une Route Départementale (fibre très haut débit - phase 2)

Service: PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU La demande en date du 7 juillet 2022 par laquelle l'entreprise Sogetrel, demeurant 6, rue de la gare 10800 BUCHERES représentant **la Société PRISME BY ALTITUDE INFRA**, demeurant 7bis, rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de déploiement de fibre optique dans l'emprise de la Route Départementale n° 107 entrée du chemin de Combe Etanney 39110 ANDELOT-EN-MONTAGNE;
- VU Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5;
- VU Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;
- VU Le code des postes et télécommunications et notamment les articles L45-9, L47 et R20-45 à R20-54;
- VU Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5;
- VU Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU Le contrat de délégation de service public passé par le Département du Jura avec la société **ALTITUDE INFRA** le 4 février 2021 pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit ;
- VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de l'Agence Routière Départementale de Champagnole ;
- VU l'état des lieux ;

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le 20-07-2022

SLOW

ID: 039-223900010-20220720-ARR\_2022\_0725-AR

### <u>ARRÊTE</u>

### ARTICLE 1 AUTORISATION

La société ALTITUDE INFRA est autorisée à installer et à maintenir des infrastructures de télécommunications sur le domaine public routier, RD 107 - commune de ANDELOT-EN-MONTAGNE, à charge pour elle de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Ces infrastructures comprennent la pose d'un poteau.

Le présent titre ne confère pas à son bénéficiaire le droit réel prévu aux articles L1311-5 à L1311-8 du code général des collectivités territoriales.

En cas d'installation susceptible de partage, le bénéficiaire à l'obligation d'avertir le service gestionnaire (Agence Routière Départementale de Champagnole) de l'implantation d'un nouveau câble par un tiers occupant.

### ARTICLE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

### Implantation et ouverture du chantier

Le bénéficiaire préviendra le service gestionnaire de la voirie (ARD de Champagnole : 03 84 66 20 11) de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

Le poteau sera implanté sur accotement de la RD 107 (réseau secondaire – chaussée souple) au PR 15+0306.

### Mode opératoire

### • IMPLANTATION DE POTEAUX :

### En agglomération :

Les supports seront implantés à une distance minimum de 1,5m (zone de sécurité) du bord de chaussée, ou à défaut sur la limite du domaine public.

### Hors agglomération:

Les supports seront implantés à une distance minimum de 4 m (zone de sécurité) du bord de la chaussée, ou à défaut sur la limite du domaine public.

Dans tous les cas, et pour des raisons de sécurité, l'implantation ne pourra s'opérer à moins de 2 m (zone de récupération) de la chaussée.

### CONTRÔLES DE COMPACITÉ

Les objectifs de densification et la fréquence des contrôles sont fixés par l'annexe 7 règlement de voirie susvisé.

### Dépôt de matériaux et de matériel

Les matériaux et matériels nécessaires aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accotement de la RD 107 avec l'accord du service gestionnaire.

### Remise en état

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais

Recu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le 20-07-2022

SLOW

ID: 039-223900010-20220720-ARR\_2022\_0725-AR

excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

### ARTICLE 3 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

### ARTICLE 4 PRÉVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE ET AUX HAP

En cas de démolition partielle ou totale de la chaussée, le bénéficiaire est tenu d'**effectuer au préalable** et à ses frais un diagnostic sur la présence éventuelle d'amiante ou de HAP. Si celle-ci est avérée, les mesures préventives et le traitement des matériaux produits par le chantier seront pris en charge par le bénéficiaire.

### ARTICLE 5 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder 5 jours. Le bénéficiaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire (ARD de Champagnole : 03 84 66 20 11) de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

Les réseaux implantés devront faire l'objet d'une remise de plans de récolement faisant apparaître les canalisations et les ouvrages principaux réalisés sur la voie publique, dans le délai de trois mois à compter de la réception des travaux.

### ARTICLE 6 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

La présente autorisation est délivrée à titre personnel et elle ne peut être cédée sans l'accord du Département. Son bénéficiaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'autorisation d'occupation du domaine, son bénéficiaire devra assurer l'entretien des ouvrages dont il est propriétaire à charge pour lui de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions de l'autorisation ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au bénéficiaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du bénéficiaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

### ARTICLE 7 REDEVANCE

Le bénéficiaire de la présente autorisation est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant est calculé selon le barème en vigueur.

Elles devront figurer dans la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier faisant état du patrimoine de l'occupant au 31 décembre et qui sera transmise au Département du Jura au plus tard le 1<sup>er</sup> juin.

Recu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le 20-07-2022



ID: 039-223900010-20220720-ARR\_2022\_0725-AR

### ARTICLE 8 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et elle ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Elle peut être retirée à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Elle est consentie pour une durée de **quinze ans** à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public. En tout état de cause, elle prendra fin à la date de fin du contrat de délégation du service public.

En cas de révocation de l'autorisation ou en cas de non renouvellement au terme de sa validité, le bénéficiaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Le Département peut décider de ne pas imposer de remise en état des lieux. Dans cette hypothèse, il se substituera de plein droit au bénéficiaire, y compris pour percevoir les éventuelles rémunérations versées par d'autres opérateurs au bénéficiaire par voie conventionnelle.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais de leur bénéficiaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

### ARTICLE 9 RECOURS

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : ARD de Champagnole -22, rue Gédéon David- BP28- 39301 Champagnole cedex.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Diffusion:	Signature de l'arrêté
Le bénéficiaire pour attribution	
Son représentant pour information	
La commune de ANDELOT-EN-MONTAGNE pour	
information	
L'ARD de Champagnole pour classement	

COURRIER ARRIVE LL.

Envoyé en préfecture le 20/07/2022 Reçu en préfecture le 20/07/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie Affiché le 20.07,2022 de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre de stationnement, ou d'autorisation de voirie Affiché le 20.07,2022 de stationnement, ou d'autorisation de voirie Affiché le 20.07,2022 de stationnement, ou d'autorisation de voirie Affiché le 20.07,2022 de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre de stationnement, ou d'autorisation de stationnement de stationnement

Affiché le 20-07-2022

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

(daila) N°14023\*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Parti	culier 🔲	service public	maître d'oeuvre ou conducteur d'op	pération entreprise
Nom: SOGETREL			Prénom :	
			Représenté par : David BARIS	
			la voie : Rue de la gare	
Code postal 1.0.8.0.0.	Localité :	BUCHERES	Pays : FRANCE	
			ndicatif pour le pays étranger : பட ந g sogetrel.fr	
Si le bénéficiaire est différent			I @ sogetter ii	
Nom : PRISME BY ALTITUD				
			Prénom :	
Rue Marguerite YOURCEN		Nom de la v	70le	
Code postal <u>211101010</u>	Localité : .!	DIJON	Pays :	
Téléphone		பட்ட Indiquez l'in	ndicatif pour le pays étranger : ــــــــــ	JL_J
Courriel:		eric.campos	@ altitudeinfra.fr	
Localisation du site concerné	par la den	nande	A CHARLES HOUSE	
			Danie 46a antana antika 200 a	\(\frac{1}{2} = \frac{1}{2} =
voie concernee : Autoroute in		<u></u>	Route départementale n	on voie communate n
			■ En agglomération ✓	П
			Point de Repère (PR) routjer de	
Code postal 3.0.44.0	Localité :	ANDELOS	EN TONTA ON	T CINNET
			construire): பெடிபடி	
			Lieu-dit;	
Nature et date des travaux				
Pose de compteur / branchemer	nt aux rése	aux 🔲 (1)		
	P	ose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	0	ui 🔲 non 🔲	oui 🔲 non 🔲	oui 🔲 non 🔲
En retrait de l'alignement	L	ii mètres	L_IL_II mètres	L_JL_J mètres
Dépôt ou Stationnement	(2) S	aillie ou Surplomb 🔲	(2) Aménagement d'accès (2)	Ouvrages divers (1)
Station service Renouve	llement 🔲	Création 🔲		
Autres Pose de poteau e	n dédoub	lement des poteaux	célectrique NOK pour le déploier	ment de la fibre optique
Date prévue de début d'applicat	on		→ Durée d'application (en jours c	alendaires) :
Nota : Pour connaître la délimitation de et selon les modalités qu'il aura fixées,			propriété riveraine, il faut déposer, auprès c ement individuel.	du gestionnaire de la route concernée

(1) Compléter le cadre ouvrages divers

<sup>(</sup>a) compléter le cadre correspondant

Dépât ou stationnement (a)  Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :  Nature du dépôt Matériaux Benne Grue Grue Halage Wobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service Autres (à préciser) :  Saillie ou surplomb (a)  Largeur : de la voie Matériaux Mehres de saillie Materiaux Hauteur sous saillie Materiaux Materiau
Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :  Nature du dépôt Matériaux Benne Grue Etalage La Saillie ou sur aire de service Largeur :  Mature du dépôt Autres (à préciser) :  Saillie ou surplomb (2)  Largeur : de la voie La voie La voie La voie Matériaux Autres (à préciser) :  Aménagement d'accès (4)  Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau La millimètre Longueur La mètres
Nature du dépôt ou Etalage Cou Etalage Cou Etalage Cou Etalage Cou Etalage Cou Stationnement Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Counte le long de la voie ou sur aire de service Counter (à préciser) Counter (à
Saillie ou surplomb (2)  Largeur: de la voie mètres des trottoirs
ou stationnement
Saillie ou surplomb (2)  Largeur: de la voie mètres de la saillie mètres  des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres  Aménagement d'accès (2)  Avec franchissement de fossé: Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres
Largeur: de la voie mètres de la saillie mètres  des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres  Aménagement d'accès (2)  Avec franchissement de fossé: Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres
des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres  Aménagement d'accès (2)  Avec franchissement de fossé: Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres
des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres  Aménagement d'accès (2)  Avec franchissement de fossé: Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres
Aménagement d'accès (2)  Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau   millimètre   Longueur   millimetre   millimetre   Longueur   millimetre   millimetre
Avec franchissement de fossé 🔲 : Diamètre du tuyau 📖 millimètre Longueur 🖂 mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée Lillimètres Nature du tuyau :
Sans franchissement de fossé 🔲 Largeur de l'aménagement 💷 💷 mètres
Ouvrages divers (1)
Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle
Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
Eaux usées EDF Autres (à préciser) :
Sous voirie Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale mètres mètres
Tranchée transversale
Fonçage LILILI mètres LILILI mètres
Aménagement de surface ou équipements :
Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
Autres (à préciser) :
Pièces jointes à la demande
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.
1 - Pour toute demande
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000ème (4) Photos
2 - Pièces complémentaires par nature de demande
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50ème 🔲
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500cme Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50cme Cahiers de
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50 <sup>èrre</sup>
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500ème
J'atteste de l'exactitude des informations fournies   ✓
CHIE SIDA
0 1 10 1 1
DADIOUS)
Fait à : Le : Onla COT ChOn La

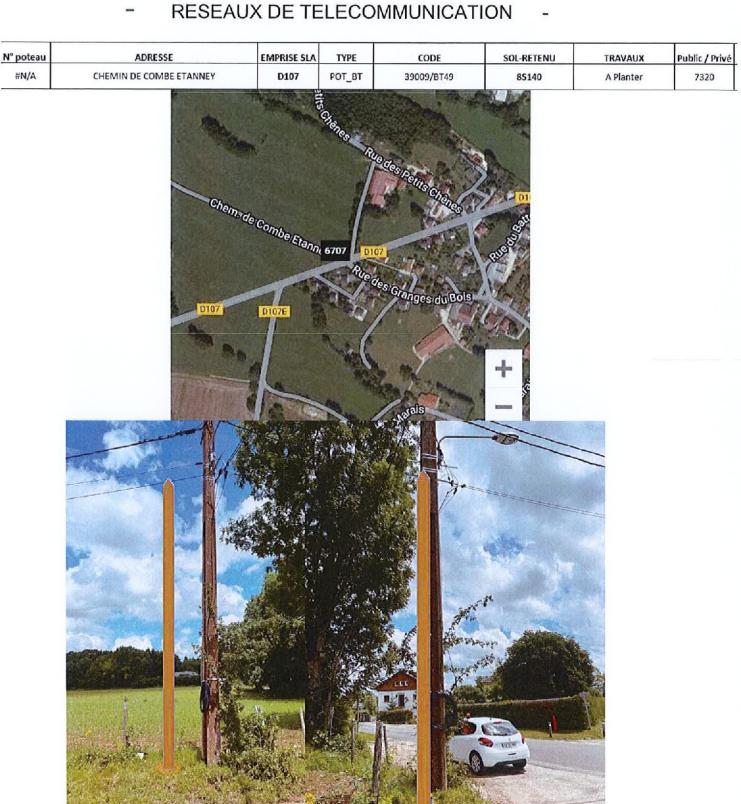
Reçu en préfecture le 20/07/2022





## Demande de permission (Affiché le 20-07-2022 | Affiché le 20-07-2022 | DE: 039-223900010-20220720-ARR\_2022\_0725-AR

## Voirie départementale commune de ANDELOT EN MONTAGNE 39-160-121



Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le 20-07-2022



ID: 039-223900010-20220720-ARR\_2022\_0725-AR

# RESEAU TRES HAUT DEBIT COTE D'OR

LA FIBRE DU JURA
PRISON SINTA
by @ altitude infra.



## CONCEPTION CONSTRUCTION

Compte-rendu de présentation étude

## Commune de ANDELOT EN MONTAGNE

,				
A. A. C. C.	CIRCUIX DOLENIA	-		
	X	-		
1	2			

ladiano	Doto	Object do Badico		Doc	Document	
San	Cale	Cupet de l'illinois	Rédaoteur	Cellule	Cellule Vérificateur Approbateur	Approbateur
A	23/05/2022	Création du document	DBAR	TRVX	JCAM	JCAM
The same	the number of course of consecutive and security	And the state of t				

			Ref	èrence du docur	nent			
Sépart.	NRO	SRO	Phase	Thème	Type	Emetteur	Numéro	Indice
39	160	121	EXE	ACH	LST	S01	001	A1

Diffusion du document :				
Destinataires	N. ex		Destinataires	N. ex
		Pour l'a	Pour l'agence de [Troyes]	
Délégataire	-	•	Directeur d'agence	-
Direction de Projet	-	٠	Responsable département	-
Direction de l'Ingénierie	-	۰	Responsable BE	-
Responsable Concertation	-	•	Concertation	-

Destinataires	N. ex		Destinataires	N. ex
		Pour l'ag	Pour l'agence de [Troyes]	
Délégataire	-		Directeur d'agence	-
Direction de Projet	-		Responsable département	÷
Direction de l'Ingénierie	-	•	Responsable BE	-
Responsable Concertation	•	,	Concertation	-
Mothies de document	Responsible Connectation			
	CIDADIC COllections			

COMPTE-RENDU DE PRESENTATION ETUDE EN MAIRIE

Affiché le 20-07-2022

ID: 039-223900010-20220720-ARR\_2022\_0725-AR

Commentaires éventuels :

Je soussigné, VOLPOET Pascal, maire de la commune de Mesnil-Saint-Père, prend acte de la nécessité d'implanter des poteaux bols à proximité des poteaux ENEDIS en surcharge et déclare :

- Ne pas être opposé
- Etre partiellement opposé suivant commentaire
- être totalement opposé

A ces doublements dont les emplacements seront optimisés en concertation avec la commune.

Pour ce faire, PRISME déploiement déposera autant que de besoins des demandes d'Autorisation de Permission de Voirie pour chacun de ces poteaux.

Pour la Mairie

Nom: VOLPOET Pascal

Pour PRISME Déploiement

Nom: David BARISIEN 06-38-59-47-80

Date et Signature

15/66/2022 Date et Signature

8/3